



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 novembre 2025

Convocation : le 05 novembre 2025

Le **MERCREDI DOUZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ**, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie à 20h30, sous la présidence de Jean-Michel DUBIEF.

Étaient présents :

AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, BODA Roland, BRUNEAU Xavier, CLAVIER Gérard, DUBIEF Jean-Michel, MARCHAND Virginie, ORSINI Bruno, RIDET Stéphane, SEILLE François, TOURISSEAU Cyrielle

Étaient excusés : LEGRAND Stéphanie, LIBERT Benjamin

Pouvoir : LEGRAND Stéphanie à DUBIEF Jean-Michel

Étaient absents :

La majorité du conseil municipal est représentée.

Cyrielle TOURISSEAU est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2025

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX

• Espace des 4 vents

Les travaux avancent correctement ; le renforcement des poteaux en bois est terminé et la maçonnerie des tableaux de fenêtre l'est également. Les menuiseries sont en cours d'installation ; à ce jour la pose est terminée dans la grande salle.

Les travaux de reprise du placo et des revêtements muraux vont pouvoir débuter prochainement.

Pour rappel, le montant du marché était estimé à 230 400,00 €HT (soit 276,480 €TTC) et Monsieur le Maire indique qu'à priori il ne devrait pas y avoir de dépassement de marché.

○ Proposition de devis

Certains travaux doivent être planifiés hors marché afin d'assurer le respect des normes imposées pour ce projet. Monsieur le Maire présente à l'assemblée cinq propositions de devis pour un montant total de 14 747,28 €HT (soit 17 696,74 €TTC)

Devis VIA ROUTE – Pose d'un rail de guidage BAO	2 291,60 €HT	⇒	2 749,92 €TTC
Devis ELECTRON SERVICES – Éclairage extérieur	7 146,20 €HT	⇒	8 575,44 €TTC
– Installation coffret défibrillateur	909,00 €HT	⇒	1 090,80 €TTC
– Remplacement luminaire hall	675,48 €HT	⇒	810,58 €TTC

Devis BATI COULEUR – Reprise du revêtement mural petite salle	3 725,00 €HT	⇒	4 470,00 €TTC
---	--------------	---	---------------

Le conseil municipal valide à l'unanimité les cinq devis présentés

- **Voirie – rue de Chartres**

Le parking engazonné a été réalisé et est déjà largement utilisé par les riverains.

Le chantier est terminé ; la réception des travaux est prévue le mercredi 26 novembre 2025.

- **Allées du cimetière**

Concernant la voirie, la mise en place du sable stabilisé est terminée depuis le 24 octobre, cependant, il reste un problème de rustine ratée à l'entrée de l'allée principale. Des discussions sont en cours pour trouver une solution.

Pour ce qui est des espaces verts, l'engazonnement a été réalisé. La plantation des arbres est prévue pour la fin de l'année. De ce fait, une réception partielle des travaux est programmée le mercredi 26 novembre 2025.

- Proposition d'avenant

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante une proposition d'avenant du cabinet DIF Conception pour COLAS concernant des prestations en plus ou moins-values sur la voirie et les espaces verts.

- Rappel du montant du devis initial	64 969,96 €HT	⇒	77 963,95 €TTC
- Montant de l'avenant en plus-value :	12 333,93 €HT	⇒	14 800,72 €TTC
- Nouveau montant de marché :	77 303,89 €HT	⇒	92 764,67 €TTC

Le conseil municipal valide à l'unanimité cet avenant.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **Renouvellement convention ELI ADS**

Ce point est annulé car la convention est valable jusqu'au 31 décembre 2026 et non au 31 décembre 2025 comme annoncé.

- **Présentation du rapport annuel 2024 RPQS de la CCCB**

- Production d'eau potable

Monsieur le Maire présente le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de la production d'eau potable.

Quelques éléments sont repris :

Le service public d'eau potable a prélevé 1 721 884 m³ d'eau en 2024 grâce à l'exploitation de 12 forages. À cela s'ajoute, pour la commune de Ouarville, l'importation de 43 944 m³ venant de Chartres Métropole.

L'ARS (Agence Régionale de la Santé) est en charge du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau :

Analyses	Nbr prélèvements réalisés en 2023	Nbr prélèvements non conforme en 2023	Taux de conformité 2023	Nbr prélèvements réalisés en 2024	Nbr prélèvements non conforme en 2024	Taux de conformité 2024
Microbiologie	11	0	100%	21	0	100%
Paramètres physico- chimiques	11	0	100%	24	5	79,2%

L'en-cours de la dette de la Communauté de Communes Cœur de Beauce est de 4 833 169,84 € en 2024 pour une épargne brute annuelle de 338 816,41 €. Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de 14,3 ans.

Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 est de 1 788 503,04 € pour un rendement du réseau à 96,4 %.

○ Assainissement non Collectif

En 2024, le SPANC a continué les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien sur son territoire surtout dans le cadre des transactions immobilières. Ce contrôle permet notamment de :

- Vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes ;
- Repérer les éventuels dysfonctionnements et les installations à caractère polluantes ;
- Conseiller sur les travaux de réhabilitation à engager si nécessaire ;

La population concernée est de 18 197 habitants sur un total de 24 298 pour l'ensemble de la CCCB. Ce périmètre compte 7 536 installations.

Le nombre d'installations contrôlées au 31/12/2024 est de 7 294. En parallèle, 750 contrôles annuels sont réalisés ; Ouarville a été contrôlée en 2022.

Installations existantes contrôlées dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement depuis 2020 jusqu'à 2024 sur la commune de Ouarville :

BON FONCTIONNEMENT	INSTALLATION NON CONFORME			Total
Absence de non-conformité	Installation non conforme représentant un danger (pour la santé ou l'environnement)	Installation incomplète	Absence d'installation	
7	0	22	13	42

- **Décision modificative n°1 – Budget eau**

En raison des travaux effectués sur le château d'eau par l'entreprise TEOS à hauteur de 66 265.33€TTC, et compte tenu que cette somme n'est pas inscrite au budget, il est nécessaire de réaliser une décision modificative budgétaire. En effet, le total des sommes inscrites sur les chapitres 21 et 23 confondus est suffisant (52 200€ restants au chapitre 21 et 56 425€ restants au chapitre 23). Cependant, en raison d'une mauvaise répartition, aucun des deux chapitres ne permet de payer l'intégralité de la facture. Il faut donc déplacer des crédits budgétaires prévus au chapitre 23 vers le chapitre 21.

* section investissement en dépenses :

- chapitre 23 – compte 2315 : - 15 000€
- chapitre 21 – compte 2156 : +15 000€

À l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

- **Décision modificative n°4 – Budget communal**

Le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de la constater afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Il est recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées.

À la demande du SGC de Châteaudun il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires par décision modificative.

* section fonctionnement en dépenses :

- chapitre 011 – compte 622 : - 1 600€
- chapitre 68 – compte 681 : +1 600€

À l'unanimité, le conseil municipal approuve cette décision.

- **Demande d'admission en non-valeur – Budgets eau et assainissement**

Le SGC de Châteaudun a transmis l'état des produits irrécouvrables concernant les budgets eau et assainissement. Le comptable demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces titres. Il est rappelé que l'admission en non-valeur n'éteint pas la dette à l'égard du débiteur mais permet d'apurer la comptabilité du comptable public par ailleurs toujours justiciable devant le Juge des comptes. Il convient donc de délibérer pour approuver les listes des produits irrécouvrables.

Montants proposés par la trésorerie :

Montant des admissions en non-valeur budget eau : 204.54€

Montant des admissions en non-valeur budget assainissement : 161.89€

Propositions d'admission par la commune :

Montant des admissions en non-valeur budget eau : 25€

Montant des admissions en non-valeur budget assainissement : 25€

À l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition d'admission en non-valeur présentée.

FESTIVITÉS

- **Bilan *Octobre rose***

Samedi 11 octobre était organisée une marche solidaire d'environ 5km. Une trentaine de personnes a répondu présent. L'inscription à la marche et les boîtes de collecte de dons installées à la médiathèque communale, la boulangerie Carré Gourmand et au restaurant La Table Gourmande ont permis de récolter 225 € au profit de la lutte contre le cancer du sein.

- **Bilan accueil d'Ann SIEBEN**

La commune a eu la chance d'accueillir, mardi 04 novembre 2025, Ann SIEBEN, pèlerine américaine sur les pas de Saint Martin. Cette dernière a entrepris en 2021, le tour de France à pied des communes Saint-Martin. Ainsi, seule et à pied, elle traverse la France avec la volonté unique de relier toutes ces communes et de faire vivre leurs mémoires collectives. Ann est arrivée à 17h devant l'église de Ouarville en provenance de Saint-Martin-de-Nigelles (36 km) et est repartie le lendemain à 8 h, en direction de Pré-Saint-Martin.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Ateliers cuisine**

Monsieur le Maire présente la demande de location de la cuisine et de la petite salle de l'espace de 4 vents pour organiser des ateliers cuisine par Madame FAGNOU, diététicienne exerçant au pôle santé. Compte tenu des travaux actuellement en cours à la salle des fêtes et de l'organisation de la professionnelle de santé, ces ateliers pourraient débuter en 2026. Il convient alors de créer un tarif pour ce genre d'utilisation. Il est proposé d'appliquer le montant des vins d'honneur dans la petite salle ; à savoir 54,00€ à ce jour.

Le conseil municipal approuve l'organisation des ateliers et le tarif proposé.

Il est également précisé que Madame GUENOT, kinésiologue exerçant au 8 rue de Chartres, se renseigne sur la possibilité d'utiliser une salle communale pour mener des réunions de groupes ou des formations. Il est envisagé de lui louer la salle du conseil municipal.

- **Point sur l'état de la mare rue d'Orléans**

Actuellement la réclamation déposée dans le cadre de la garantie décennale auprès de l'assureur du sous-traitant en charge de l'étanchéification de la mare est en cours d'étude.

Une réunion a eu lieu sur place le mardi 04 novembre en présence de Monsieur ALLARD, directeur des espaces naturels d'Eure-et-Loir, de Monsieur LOUVET, représentant de l'entreprise ARPAJA et des membres de la commission communale des travaux.

Les constats effectués sont les suivants :

- Présence d'eau dans le fond de la mare qui laisse supposer une étanchéité encore active,
- Végétation excessive dont les racines ont pu percer la couche imperméable.

De ce fait, il est convenu d'entreprendre les actions suivantes :

- Dans l'immédiat couper les roseaux et élaguer les arbres périphériques,
- Réaliser un sondage superficiel avec une mini pelle : sera réalisé par ARPAJA,
- Constater l'étanchéité de la mare durant quelques mois.

- **Point sur l'étude relative à la ferme Ferrière**

Le groupe de travail s'est réuni le jeudi 30 octobre 2025 pour étudier les premières propositions du cabinet NARTHEX. À titre informatif, Monsieur le Maire fait part des pistes envisagées :

- Conserver dans un premier temps uniquement la grange n°2 et le mur le long de la rue de Chartres ;
- Abattre le reste et se laisser le temps de s'approprier l'espace avant d'engager des travaux de construction.

Des réflexions sont menées sur les équipements utiles à la commune, pouvant être réalisés :

- Une résidence intergénérationnelle ;
- Des espaces pour commerces, activités médicales et bureaux.

La prochaine réunion de travail est prévue le mardi 02 décembre 2025.

- **Recensement des logements vacants**

Considérant la volonté de l'État français de lutter contre la vacance des logements et dans le but de favoriser le lancement de la deuxième tranche du lotissement de la Plaine, le conseil départemental a fourni une liste des logements concernés dans leur référentiel. Cette dernière est complétée des données de la commune. Une action sera bientôt menée pour prendre contact avec les propriétaires afin de les orienter vers des solutions qui leur conviennent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BESNARD demande s'il est prévu d'effectuer des reprises en calcaire sur la rue d'Edeville. Des actions seront menées une fois les travaux de la zone terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 16 décembre 2025